



BELGIQUE-BELGIE  
P.P.  
7140 MORLANWELZ 1  
6/69683  
P.912287

*Maison de la laïcité*  
Morlanwelz

**LE COURRIER LAÏQUE**  
**N°112 février 2013**

“Brel...  
le grand Jacques:  
la vie, la mort... l'amour”

CONFÉRENCE

“Textes et chansons”

PAR JOSÉ PEREZ ET CÉCILE RIGOT

VENDREDI **1er février**

À 19H30

Entrée: 3 € - Etudiant: 1 €



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26





## Drink du nouvel-an 2013 dans nos murs

Le samedi 5 janvier dernier, non pas par tradition mais par convivialité, le conseil d'administration de la Maison de la Laïcité

avait invité ses membres et sympathisants à un moment agréable : le drink de nouvel-an.

Ce fut l'occasion pour le Président Yvan Nicaise de souhaiter à tous une année 2013 de joie, de bonheur mais aussi de vigilance et d'engagement.

Il insista sur le fait que la crise que nous traversons actuellement n'est malheureusement pas terminée.

Elle ne touche pas de la même manière tous les citoyens mais la majorité la vit et cela nous interpelle, nous pousse à la réflexion.

Nous sommes conscients que monde n'est pas un modèle de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité. L'a-t-il jamais été ?

Est-ce une raison pour laisser tomber les bras et ne pas agir, tout au moins, dans votre sphère proche.



Et de rappeler qu'une maison de la Laïcité est un lieu privilégié pour que les valeurs qui nous sont chères se développent et se partagent.

Il a ensuite présenté les activités que notre maison prépare pour les semaines et les mois à venir : conférences-débats, Lundis du Préau, Cinéma des Résistances, art floral, aquarelles, repas à but philanthropique ou non, expositions, ...  
Chaque « courrier laïque » mensuel se charge d'ailleurs de les détailler.



**Le Conseil d'administration presque au complet**

Et c'est en invitant les membres à participer nombreux à nos activités, mais aussi, en les invitant à les faire connaître à leurs amis, voisins et connaissances que cette courte intervention s'est clôturée, mais pas les longues conversations échangées dans la convivialité coutumière à nos réunions autour d'un verre de l'amitié.

**Ensemble, nous avons formulé le vœu que, dans nos murs, 2013 soit encore plus vivant que 2012.**

## Dans ce numéro

Drink de nouvel-an 2013 dans nos murs	p.2
Vendredi 1 <sup>er</sup> février : « Brel... le grand Jacques : la vie, la mort... l'amour" »	p.5
Lundis 4 et 11 février : atelier d'aquarelles	p.7
Jeudis 7 et 21 février : atelier d'art floral	p.8
Le débat français sur le mariage homosexuel nous concerne tous	p.8
Avant la conférence-débat du 1 <sup>er</sup> mars « Nouvelles pauvretés, osons les nouvelles solidarités » par Olga Zrihen, Sénatrice de communauté	p.12
Lundi 25 février : Les lundis du Préau « La nature et la vie en images et en chansons »	p.16

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : [laicite.mlz@skynet.be](mailto:laicite.mlz@skynet.be)

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/ 39 27 96

Adresse mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

Compte de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895

### Cotisation 2013

La cotisation annuelle est fixée à **10 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au  
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2012

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

En devenant membre ou en renouvelant votre cotisation !

**Vendredi 1<sup>er</sup> février à 19h30**  
**Conférence-débat en chanson**  
*« Brel ... Le grand Jacques : la vie, la mort,... l'amour »*



**Par José PEREZ,**  
**journaliste-poète et**  
**Cécile RIGOT, auteur**  
**compositeur interprète.**

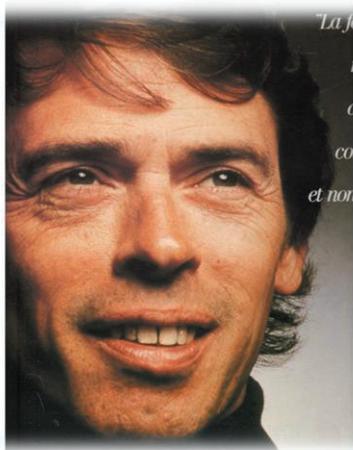
*Un parcours parmi les  
textes des chansons de  
Jacques BREL.*

FERRAT », venez partager de nouveaux moments d'émotion, de rires et de poésie.

**Rendez-vous le 1<sup>er</sup> février autour d'un bon verre.**  
**Entrée : 3 €.**

**Yvan Nicaise**

### **Quelques repères de la vie de Brel**



Brel, décédé le 9 octobre 1978 à Bobigny (France), fut un auteur-compositeur-interprète, acteur et réalisateur belge dont la simple prononciation de son nom nous entoure d'images, de musique et de paroles.

Brel chante la naissance, l'enfance, les premières inquiétudes, mais aussi la mort, l'échec et l'amour.

Jacques Romain Georges Brel est issu d'une famille catholique flamande d'industriels ; son père, Romain est francophone de souche flamande, et sa mère

Lisette Van Adorp est bruxelloise. Enfant, il est peu intéressé par l'école, excepté par les cours de français. Avec son frère, Pierre, de 6 ans son aîné, Jacques connaît une éducation entre collège catholique et scoutisme. Il écrit à 15 ans de longs poèmes et des nouvelles après avoir lu Jules Verne et Jack London. À 16 ans, il crée une troupe de théâtre avec quelques copains et écrit lui-même des pièces qu'il joue en amateur au sein de la Franche Cordée (mouvement de jeunesse catholique).

Son père le fait entrer dans la cartonnerie familiale « Vanneste & Brel » où il est affecté de 1947 à 1953 au service commercial, travail pour lequel il n'a aucun goût.

Il songe très sérieusement à une reconversion, soit en tant qu'éleveur de poules, soit en tant que cordonnier, soit comme chanteur. Il choisit cette dernière voie... pour notre plus grand bonheur.

À partir de 1952, il écrit et compose ses premières chansons qu'il chante dans le cadre familial, et à diverses soirées dans des cabarets bruxellois regroupés dans le quartier de l'« îlot sacré ».

Mais il a fallu attendre 1958 et que, petit à petit, Brel trouve son style et son public, pour qu'il connaisse enfin le succès : *Ne me quitte pas, la valse à mille temps, le plat pays, les vieux, Amsterdam,...*

Puis vient sa période acteur : *Les risques du métier, mon oncle Benjamin, l'aventure, c'est l'aventure,...*

En octobre 1968, à Bruxelles, au théâtre royal « la Monnaie », il crée la version francophone de *L'Homme de la Mancha*, interprétant le rôle de Don Quichotte au côté de Dario Moreno dans celui de Sancho Pança.

En 1974, il abandonne le spectacle et part en voilier. Mais il est déjà malade. On l'opère d'un cancer au poumon. Il décide de se retirer aux Marquises. En 1977, malgré la maladie, il revient à Paris pour enregistrer son dernier 33 tours. La chanson *les Marquises* clôt son dernier album.

Mais le cancer ne le lâche pas et il est ramené en France métropolitaine où il meurt le 9 octobre 1978 à l'hôpital Avicenne de Bobigny.

**Rendez-vous le 1<sup>er</sup> février autour d'un bon verre.**

**Entrée : 3 €.**

**Yvan Nicaise**

## Lundis 4 et 11 février : atelier d'aquarelles

Les participants à l'atelier d'aquarelles continuent de mettre à profit, deux fois par mois, leurs rencontres afin d'améliorer leur technique... et toujours dans la bonne humeur.

Comme annoncé dans le numéro précédent, une exposition de leur création est programmée.

Le vernissage a été fixé au vendredi 19 avril 2013 à 19h00.

L'exposition sera ouverte durant le week-end, soit les 20 et 21 avril.

Il est toujours possible de rejoindre les participants actuels, car chaque participant travaille à son rythme et en fonction de ses apprentissages.



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement MAIS le nombre de participants par séance peut être étendu car nous n'atteignons pas actuellement 15 personnes, nombre maximum permettant de dispenser conseils et assistance,

**Anne-Marie André**

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, la Direction générale des affaires culturelles du Hainaut, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Jeudis 7 et 21 février : atelier d'art floral



Après les réalisations de fêtes, c'est la période carnavalesque qui inspirera les participants au sein de l'atelier d'art floral.

Vous pouvez toujours rejoindre l'un des deux groupes. L'un se réunit de 10h00 à 12 h00, l'autre de 13h00 à 15h00.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance auprès de Paola à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

**Marie-Christine Cuchet**

## Le débat français sur le mariage homosexuel nous concerne également

### En Europe, 8 pays autorisent le mariage homosexuel



Aujourd'hui, 8 pays européens (dont 6 membres de l'Union européenne) reconnaissent le mariage homosexuel : les Pays-Bas (depuis 2001), la Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009, avec une disposition obligeant l'Eglise à trouver un pasteur pour célébrer les mariages religieux), la Norvège (2009), le Portugal (2010), l'Islande (2010) et le Danemark (2012).

Dans ces Etats, les couples gays et lesbiens qui se marient ont les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

## **Mais 11 pays de l'Union européenne le refusent.**

Ces pays ne reconnaissent aucune forme d'union pour les couples homosexuels : Italie, Grèce, Chypre, Malte, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Roumanie, Bulgarie, Pologne.

## **Et en France ?**

Depuis 2000, la France a légalisé le Pacte civil de solidarité, ou PACS, qui autorise une personne à bénéficier de la sécurité sociale de son partenaire et est responsable des dettes contractées par son conjoint en ce qui concerne les besoins de la vie courante et les dépenses de logement commun, mais l'héritage n'est pas soumis aux mêmes droits que le mariage.

Par contre, le mariage homosexuel n'est pas autorisé. Mais lors de la campagne présidentielle, François Hollande s'était prononcé en faveur du mariage et l'adoption pour les couples du même sexe.

L'examen du projet de loi sur le "mariage et l'adoption pour tous" se déroule actuellement à la commission des lois à l'Assemblée nationale. Mais les députés ont déjà adopté l'article 1, le plus important car c'est sur le mariage en lui-même.

## **Le 13 janvier : Les anti-mariages gays sont descendus dans la rue**

Dans de telles manifestations, la bataille de chiffres est de bonne guerre dira-t-on. On peut seulement constater que l'opposition des milieux religieux conservateurs, qui ont reçus les encouragements du Front national, mettra toute sa force dans la lutte contre une quelconque légalisation en la matière.

Le député européen du Front National Bruno Gollnisch a affirmé, vendredi 11 janvier dernier à Lyon, qu'il n'y avait aucune divergence au sein du FN sur le projet de loi de mariage pour tous, qu'il a qualifié de « projet scandaleux, infâme, qui choque nos compatriotes ».

Michel Janva, l'un des blogueurs du site catholique d'extrême droite "Le Salon beige" n'hésite ainsi pas à comparer la mobilisation des "anti" à celle des peuples arabes contre leurs tyrans. Ce ne sont pas les seuls. Un montage évocateur circule aussi sur les réseaux sociaux, qui compare la foule du Champ-de-Mars dimanche à des photos aériennes des masses rassemblées place Tahrir en Egypte, ou marchant à Tunis ou à Tripoli contre leurs despotes. Avec, à chaque fois, une citation de François Hollande demandant à Ben Ali ou à Kadhafi "*d'écouter son peuple*".



Nous n'avons pas à nous immiscer dans les décisions que le peuple français prendre dans le respect de la démocratie. Nous ne devons pas pour autant, dans une Europe en construction et qui se cherche encore dans de nombreux domaines, ne pas nous exprimer car nous voulons que chaque

femme, chaque homme dispose du droit de choisir sa conception du bonheur, son mode de vie, sans censures idéologiques ou religieuses.

Hors, les opposants au mariage homosexuel, comme ceux qui s'opposent à l'avortement ou à l'euthanasie font partie de ces groupes de personnes qui veulent imposer leur conception de vie à l'ensemble de la société.

Nous ne voulons pas vivre dans une telle Europe, pas plus que dans un tel monde.

Nous publions ci-dessous l'opinion de Pierre Galand, Président du Centre d'Action Laïque et de la Fédération Humaniste Européenne publié dans le journal français « Libération » au lendemain de la manifestation de Paris.

Il est l'expression de la solidarité que nous manifestons vis-à-vis des défenseurs du projet de loi du gouvernement français.

**Yvan Nicaise**

### *Liberté, égalité, homoparentalité*

Ah, la France des Lumières ne finira jamais de nous surprendre. Vu d'outre-Quévrain (ou faut-il désormais parler « d'outre Néchin » ?), le débat qui agite votre landerneau à propos de ce que vous appelez pudiquement le « mariage pour tous » nous laisse pantois. Ce n'est pourtant pas faute que la Belgique soit plus libérale ou moins catholique que son méridional voisin. Au contraire : le poids de la monarchie, traditionnellement liée de près à la frange la plus conservatrice de l'Eglise, a toujours empêché que la Belgique soit un Etat laïque au sens constitutionnel du terme. Pas de Loi de 1905 au pays du mécréant Jacques Brel et un parti ouvertement chrétien au pouvoir quasi sans interruption depuis la Seconde Guerre mondiale.

Or, sur les berges tranquilles de la Meuse et de l'Escaut, le mariage homo – appelons un chat un chat – est légalisé depuis 2003 sans qu'aucune des dérives

potentielles agitées par les opposants français au mariage pour tous n'ait été constatée depuis. Non, la société belge n'a pas basculé dans l'inceste institutionnalisé. Non, la structure familiale n'y est pas devenue plus déliquescence qu'ailleurs. Ce sont plutôt les donneurs de leçons d'alors qui ont basculé dans le stupre et la luxure : c'est en effet au sein du haut clergé que les actes de pédophilie homosexuelle se sont révélés au grand jour, et non parmi les centaines d'anonymes ayant choisi de vivre leur bonheur de couple comme ils l'entendent et, pourquoi pas, dans un cadre légal équivalent à celui des hétéros mariés.

Il est du reste très révélateur que le parti chrétien évoqué plus haut ait voté en faveur de cette loi. En Belgique, peu de politiques ont choisi d'agiter les dangers du mariage homo comme étendard de la bien-pensance et de la sauvegarde des valeurs sacrées de la famille et de la bienséance morale. Seul le parti crypto chrétien CDH s'est opposé au texte ; encore le fit-il à fleurets mouchetés et sans trop s'aventurer dans le rôle risqué de père-la-pudeur rétrograde, plaidant pour une solution « à la française » en évoquant le PACS comme palliatif à la transgression de la valeur mariage.

Une loi autorisant les couples homosexuels à adopter des enfants et à en mettre au monde via la procréation assistée allait suivre dès 2005, et là encore, on cherche en vain les exemples de dépravation aggravée que cette avancée des libertés individuelles aurait entraînée au sein de notre société.

Pour nous, Belges, il est ironique de constater que la République française, dont la devise invoque la liberté, l'égalité et la fraternité, voit une partie de ses citoyens s'élever avec rudesse et obstination contre une mesure qui concrétise précisément les idéaux qu'elle affiche fièrement sur tous ses frontons. Il en va des opposants au mariage homo comme de ceux qui s'opposent à la dépénalisation de l'avortement et de l'euthanasie (pardon : de l'IVG et du suicide assisté) : ils préfèrent interdire à tous au nom de leur conviction personnelle que d'accorder la liberté à tous au nom du libre-arbitre et de la confiance dans le jugement de chacun quant à ce qui est bon pour lui. Autoriser n'est ni obliger ni inciter.

Finalement, la doctrine de l'interdit au nom d'une croyance n'est pas très éloignée du dogme au nom duquel on brûlait les sorcières.

Comment appelait-on ce temps ? Ah oui, l'Inquisition.

**Pierre Galand**

**Avant la conférence-débat du 1<sup>er</sup> mars sur le thème  
« Nouvelles pauvretés, osons les nouvelles solidarités »  
présenté par Olga Zrihen, Sénatrice de communauté**

Fin de l'année 2012, lors de la préparation de nos activités 2013, le Conseil d'administration de notre maison de la laïcité avait programmé d'aborder cette réalité : la pauvreté se développe de jour en jour et nous ne voyons pas d'issue à cette situation.

Le sondage Ipsos-RTL-*Le Soir*, publié le 14 janvier dernier dans les colonnes du journal «*Le soir* », ne faisait que confirmer nos préoccupations.

Des informations complémentaires nous permettent de mieux appréhender qui sont les nouveaux pauvres.

Précisons que ce sondage n'est pas un élément statistique infallible, mais il est conforté par une enquête européenne EU-SILC qui confirme les résultats du sondage Ipsos.

**Quelques résultats relevés après consultation de ce sondage et de l'enquête européenne.**

### **Seuil de pauvreté**



En Belgique, 14,6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Ce pourcentage est encore plus important parmi les jeunes et les aînés.

Le seuil de pauvreté est fixé à 973 € par mois pour les personnes isolées et 2.044 € pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants, a-t-on appris lors de la présentation du premier annuaire fédéral sur la pauvreté en Belgique.

Ajoutons qu'il y a 12 ans exactement en décembre 1995, l'Université de Liège (ULG) avait tiré le portrait social de la Wallonie. Il est très gris : 27 % des Wallons vivaient dans la précarité.

Et de constater que plus de 40 % des Wallons seraient pauvres si la sécurité sociale n'existait pas.

## Risque de pauvreté

Selon l'enquête européenne EU-SILC, un Belge sur cinq, soit 2,3 millions de citoyens, étaient exposés en 2011 à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. C'est 160.000 de plus qu'en 2009 et un taux supérieur à celui de tous les Etats limitrophes.

Ce risque est de 9,8 % en Flandre et de 19,2 % en Wallonie (pas de statistiques valables pour la région de Bruxelles).

Le taux de risque de pauvreté est nettement plus important pour les locataires que pour les propriétaires.

En Belgique, il est de 8 % pour les propriétaires mais de 33,1 % pour les locataires.

En Wallonie, il est de 11,3% pour les propriétaires et atteint 42,3 % pour les locataires.



## Factures impayées

Les factures non payées ont atteint 9,15 milliards d'euros en 2010 en Belgique. Soit une fois et demie le budget des recettes de la Région wallonne pour 2011.

En 1995, l'enquête ULG signalait que près de deux tiers de la population pauvre ont deux mois ou plus de retard de paiement pour des besoins de base : énergie, eau, loyer, soins de santé.

## Endettement

Entre 2010 et 2011, le nombre d'emprunteurs défaillants est passé de 448.125 à 460.493 personnes, soit une augmentation de 3,33%.

## Aide alimentaire

En 2011, 117.114 personnes démunies ont bénéficié d'une aide via la Banque alimentaire. Un chiffre en progrès constant ces dernières années (106.550 démunis en 2006).

## Logement

En 2008, 18% des Belges vivaient dans un logement qui posait des problèmes au plan sanitaire (toit qui fuit, absence de chauffage adéquat, moisissure et humidité, portes et fenêtres pourries)

### Un quart des enfants belges risquent la pauvreté



En Belgique, 510.000 mineurs sur les 2,2 millions que compte le Royaume vivent dans un ménage exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion. C'est ce qui ressort d'un rapport sur les effets de la crise publié par l'Unicef.

Avec 23,2 % des enfants courant un risque de pauvreté, la Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne (27,1 %), mais au-dessus de ses voisins

français (23 %), luxembourgeois (22,3 %), allemand (21,7 %) et néerlandais (16,9 %).

### Mais aussi

La précarité ne touche plus seulement les plus faibles sur le plan socio-économique.

Sept ménages sur dix sont affectés par la crise, en Wallonie et à Bruxelles.

En Belgique francophone, même les ménages les plus aisés souffrent de la crise, qui a des effets très concrets sur les dépenses. Le sondage Ipsos indique que près de deux tiers des personnes interrogées (68 %) déclarent avoir modifié leurs comportements d'achat depuis le début de la crise.

De l'avis général, la précarité gagne donc du terrain. Avec des catégories sociales particulièrement exposées aux effets de la crise (familles monoparentales, ménages disposant de bas revenus, isolés, retraités...).

### Retour sur des vœux que nous pouvons qualifier de « pieux ».

**Belgique en 2000** : La commission interdépartementale de développement durable (CIDD) se proposait d'obtenir d'ici 2003 une réduction de 10% du nombre de personnes enregistrées à la centrale des crédits aux particuliers, qui recense tous ceux qui ont trois échéances au moins non payées.

**Mais en 2011**, selon l'observatoire du crédit et de l'endettement, entre 2001 et 2007, la « proportion des dossiers comprenant exclusivement un

endettement non lié au crédit est passée, de manière plus ou moins linéaire, d'environ un cinquième à plus d'un quart».

**Europe 2010** : cette année se voulait une année de lutte contre la pauvreté

Ce qui choque sans doute le plus l'opinion publique, c'est le constat qu'aujourd'hui encore tant de personnes vivent la pauvreté et l'exclusion sociale dans une Belgique globalement riche. Pourquoi les années de croissance, dans ce pays comme en Europe, n'ont-elles pu enrayer la pauvreté ?

Par ailleurs, le travail ne prémunit plus nécessairement contre la pauvreté. En effet, une personne sur cinq, vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique, travaille. « Le préjugé selon lequel il suffit de travailler pour échapper à la pauvreté s'avère faux », explique Willy Lahaye de l'Université de Mons. Un des principaux facteurs responsables de cette situation serait l'augmentation d'emplois précaires.

**La lutte contre la pauvreté : stratégie européenne 2020 ?**

La lutte contre la pauvreté est un des cinq objectifs majeurs de cette stratégie européenne : l'Union européenne veut sortir de la pauvreté 20 millions de personnes d'ici 2020.

Mais comment la Belgique y répondra-t-elle, comment va-t-on s'y prendre au niveau fédéral, au niveau régional et local ?

Qu'elle place la solidarité prendra-t-elle ?

Allons-nous découvrir et oser de nouvelles solidarités ?



Arrêtons ici cet article et marquons dans nos agendas la conférence – débat du vendredi 1<sup>er</sup> mars dont nous reparlerons dans le prochain numéro du « Courrier laïque ».

Pour cette conférence, nous avons invité la Sénatrice Olga Zrihen car nous connaissons son implication dans la lutte contre la pauvreté.

Rappelons notamment qu'en juin 2011, le Sénat a voté deux propositions de résolution qu'elle avait déposée visant à lutter contre la pauvreté : l'une pour lutter contre la pauvreté infantile et l'autre visant à lutter contre la fracture numérique.

**Yvan Nicaise**

**Lundi 25 février : « Les lundis du Préau »  
présente  
« La nature et la vie en images et en chansons » »  
Par Yvan Nicaise**

Lors de cet après-midi, je vous proposerai, pour la quatrième fois, une sélection de montages audio-visuels et de chansons illustrées.

En 2007, 2010 et 2011, certains d'entre-vous avaient déjà assisté à cette présentation distrayante, parfois étonnante ou émouvante.

C'est avec de nouvelles trouvailles glanées et sélectionnées sur Internet que nous passerons ensemble quelques moments conviviaux : beauté de la faune et de la flore, situations cocasses, petites vidéos humoristiques, découvertes étonnantes, chansons illustrées,... 120 minutes de surprises.

La participation à cet après-midi récréatif, goûter et café compris est de 3 €.

**N'hésitez pas, autour de vous, de parler de cette activité mensuelle qui permet aux participants de se rencontrer, de se retrouver ou de se connaître et pour certains, de sortir de la solitude.**

**A 12h30  
Notre repas mensuel**

Yvan Nicaise

**Bienvenue à partir de 12h00**

...

**Choucroute Garnie**

...

**Dessert**

...

**Café**

...

**12 €**

Réservation jusqu'au mercredi 20 février

Téléphone : 064/ 44 23 26

Mail : [laicite.mlz@skynet.be](mailto:laicite.mlz@skynet.be)

